



Québec, le 22 septembre 2008

Me Sylvain Ouellet
Greffier
Service du greffe et des archives
2, rue des Jardins, bureau RC05
Québec (Québec) G1R 4S9

Monsieur,

Le CCVQ (Comité des citoyens du Vieux-Québec) vient de prendre connaissance du projet de règlement concernant la nouvelle division du territoire de la ville en districts électoraux. Nous y avons constaté que le district électoral Samuel-de-Champlain (district numéro 1) était amputé de la côte d'Abraham.

Or, cette partie de la ville de Québec fait toujours partie de l'arrondissement historique du Vieux-Québec. De plus, après vérification, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine n'a pas l'intention d'en modifier les limites. Le CCVQ considère donc que l'ensemble du territoire de cet arrondissement doit se trouver à l'intérieur du même district électoral.

Déjà, dans un mémoire présenté sur le projet de politique sur la consultation publique, en février 2003, le CCVQ présentait la position suivante :

Nous recommandons que la Ville voit à réconcilier et fondre en un seul «quartier» les territoires actuellement divergents de ce que l'on désigne comme le «site du patrimoine mondial», «l'arrondissement historique» et «le site national» de la Colline parlementaire, en adjoignant à ce quartier la Pointe-à-Carcy, comme le suggère le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Nous recommandons également que les limites actuelles du district électoral Samuel-de-Champlain demeurent les mêmes qu'au moment de la fusion. Comme nous l'avons déjà précisé au Comité de transition, il importe de protéger l'homogénéité de notre quartier ou district électoral, ainsi que celle des quartiers contigus, Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste. Pour le découpage du district électoral qui nous concerne, on pourrait continuer de recourir à une mesure d'exception, que la loi permet, et découper un district qui correspondrait aux nouvelles limites qui donneraient suite à la précédente recommandation.



Je vous rappelle également que nous venons de terminer un exercice important visant la révision du plan directeur du quartier. Les orientations et objectifs de ce plan ont été élaborés en prenant pour base les limites actuelles du district électoral, soit celles qui incluent tout l'arrondissement historique.

Espérant que ces éléments nourriront votre réflexion de façon fructueuse, veuillez accepter, cher monsieur, mes salutations les meilleures.

Louis Germain
Président